

Procès-verbal de la **2^e séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 24 septembre 2018** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames Nathalie Dorais-Pagé, Marie-France Gagnon, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs Ernest Bédard, Pierre Boucher, Steve Kirk, Paul Loyer, Paul Morin et David Pigeon, commissaires

Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire, représentant du comité de parents
Madame Annick Tremblay, Commissaire, représentante du comité de parents, niveau secondaire
Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire
Madame Valérie Dionne, Commissaire, représentante du comité de parents, EHDA

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mesdames Chantal Patrice, directrice, Service des ressources matérielles, Sara Duguay, directrice, Service des ressources financières

ABSENCES :

Monsieur Normand Sylvestre

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C018-1809 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Ajout : Résolution : « Pour un investissement public équitable en santé, en éducation et en justice sociale entre l'Outaouais et les autres régions comparables au Québec. »

Adoptée à l'unanimité

C019-1809 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le procès-verbal de la séance tenue le 27 août 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 27 AOÛT 2018

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 27 août 2018.

PAROLE AU PUBLIC

Madame Suzanne Tremblay ainsi que monsieur Gilles Aubé font une présentation du mouvement « Équité Outaouais ». Équité Outaouais réunit des résidentes et des résidents de l'Outaouais soucieux des iniquités en matière de services de santé, d'éducation et de justice sociale. Par leur intervention, ces résidentes et ces résidents visent à mobiliser la population dans le but d'obtenir un rehaussement de la quantité et de la qualité des services de santé, d'éducation et de justice sociale en Outaouais.

Madame Tremblay indique que « En éducation, beaucoup reste à faire. Il y a un manque de main-d'œuvre criant chez les professionnels. Il faut ouvrir un grand chantier qui visera à faire étudier, chez eux, les 12 000 jeunes qui s'expatrient chaque année pour leurs études post-secondaires C'est sans oublier la nécessité de bonifier les formations professionnelles »

M. Aubé rappelle que « Entre autres éléments, les idées clés suivantes mises en valeur par le mouvement : rapatrier de l'Ontario chez nous nos soins de proximité, comme les 1000 accouchements ; augmenter de façon significative l'offre de cours en santé au collégial et à l'UQO ; obtenir une équité inter-régionale pour le financement de la santé à parité avec les régions comparables à la nôtre. Il manque des lits de soins de courte durée, 185, et de longue durée, 460. Il faut rajeunir le pavillon de Hull et offrir des services de première ligne par l'ouverture des CLSC dans tous les territoires. Il faut aussi soutenir nos infirmières, nos préposés et tous les professionnels de la santé qui sont épuisés et qui ont besoin d'aide »,

C020-1809 POUR UN INVESTISSEMENT PUBLIC ÉQUITABLE EN SANTÉ, EN ÉDUCATION ET EN JUSTICE SOCIALE ENTRE L'OUTAOUAIS ET LES AUTRES RÉGIONS COMPARABLES AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice sociale sont tous sous-financés au Québec;

CONSIDÉRANT que l'Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics per capita, le manque de professionnels et de travailleurs

de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario;

CONSIDÉRANT que l'Outaouais souffre d'un manque de programmes collégiaux et de baccalauréat, ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l'extérieur de notre région et à s'exiler définitivement;

CONSIDÉRANT que le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que par conséquent les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que la Commission scolaire des Draveurs appuie la campagne d'Équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec :

- Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec.
- Une augmentation significative des programmes de formation professionnelle, collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s'exiler.
- Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.

Adoptée à l'unanimité

C021-1809 MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la séance du comité de vérification du 29 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, de la Direction générale et du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le mandat du comité de vérification soit adopté tel que déposé.

DISSIDENCE : Monsieur Steve Kirk

Adoptée à la majorité

**C022-1809 ENTÉRINEMENT POUR LE RESSURFAÇAGE DES BASSINS
DES SECTEURS 100-200-300 À L'ÉCOLE POLYVALENTE LE
CARREFOUR**

CONSIDÉRANT le projet de ressurfaçage des bassins des secteurs 100-200-300 phase 3 à l'école Polyvalente Le Carrefour dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision du coût supplémentaire par les firmes Lapalme Rheault Architectes et associés + ACSL;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'entériner le coût supplémentaire pour le ressurfaçage des bassins des secteurs 100-200-300 phase 3 à l'école Polyvalente Le Carrefour :

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Réfection complète du bassin de toiture F21	53 987,90 \$

Adoptée à l'unanimité

**C023-1809 AMENDEMENT À LA DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE –
PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2019-2029 –
CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE POUR 4
GROUPES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET 17
GROUPES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LE
SECTEUR EST DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES
DRAVEURS**

CONSIDÉRANT la résolution C008-1808 *Demande d'ajout d'espace – Plan québécois des infrastructures 2019-2020 – Construction d'une école primaire pour 3 groupes de l'éducation préscolaire et 16 groupes de l'enseignement primaire dans le secteur Est de la Commission scolaire des Draveurs*;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil des secteurs de l'Aéroport, de la Gare et des Collines;

CONSIDÉRANT la forte croissance des dits secteurs depuis quelques années et le potentiel de croissance élevé constaté;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques indiquant une croissance marquée de la clientèle dans le secteur Est du territoire de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'objectif de la Commission scolaire des Draveurs, par sa politique d'admission et d'inscription annuelle des élèves, et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, de maintenir, dans la mesure du possible, les élèves à proximité de l'école;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée et révisée par la Commission scolaire des Draveurs, suite à la réception des données démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur démontre l'insuffisance de la capacité d'accueil des écoles des secteurs de l'Aéroport, de la Gare et des Collines;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Draveurs d'éviter la dispersion des élèves d'un territoire dans plusieurs écoles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles, du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'amender la demande déposée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soit une demande d'ajout d'espace dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2019-2029* afin qu'une école primaire pouvant accueillir 4 groupes de l'éducation préscolaire, 17 groupes de l'enseignement primaire soit construite dans le secteur Est de la Commission scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

C024-1809 COÛTS SUPPLÉMENTAIRES – MANDAT D'AUDIT EXTERNE POUR L'EXERCICE 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs a été sélectionnée par la ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour un audit supplémentaire au 31 mars :

Audit d'informations financières spécifiques incluses dans le rapport financier pour la période de neuf mois se terminant le 31 mars 2018 et dans les fichiers pour la période de douze mois se terminant le 31 mars 2018 :

- *État de flux de trésorerie (T17771CX.xlsm);*
- *Renseignements complémentaires aux états financiers (RC18_771.xlsm);*
- *Obligations contractuelles (OB18_771.xlsm) ;*

CONSIDÉRANT la résolution C077-1801 qui reconduit le mandat d'audit externe pour l'exercice 2017-2018 pour des honoraires de 36 050 \$ pour l'audit habituel auquel s'ajoute un montant de 2 500 \$ pour l'audit spécial sélectionné au 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT le travail supplémentaire effectué non prévu dans le mandat d'audit qui a engendré des coûts supplémentaires de 4 500 \$ excluant les taxes, notamment pour:

- répondre aux demandes du Vérificateur général du Québec ;
- des modifications effectuées par le MEES en cours de mandat ;
- des erreurs de démarcations soulevées,

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'autoriser le paiement des coûts supplémentaires de 4 500 \$ excluant les taxes, pour les travaux supplémentaires effectués.

Adoptée à l'unanimité

C025-1809 RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT que l'affiliation des commissions scolaires au Réseau du sport étudiant du Québec symbolise la reconnaissance de ces dernières aux buts que poursuit ce réseau conformément à ses lettres patentes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que la Commission scolaire des Draveurs confirme son affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais pour l'année 2018-2019 et paie à cet égard l'équivalent de 0.71\$ \$ per capita de la clientèle scolaire officielle au 30 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

C026-1809 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION C015-1808 FORMATION DES COMITÉS 2018-2019

CONSIDÉRANT la résolution C015-1808 FORMATION DES COMITÉS 2018-2019 qui a donné lieu à la nomination des commissaires suivants au comité de relations professionnelles : messieurs Claude Beaulieu, Steve Kirk et Normand Sylvestre comme membre substitut et mesdames Marie-France Gagnon, Micheline Marcotte Boucher ;

CONSIDÉRANT l'article 3.3.2 de la Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire des Draveurs qui indique que « Chaque comité de relations professionnelles est paritaire et composé de quatre (4) personnes représentantes de l'association et de quatre (4) personnes représentantes de la commission scolaire (...) »;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, la directrice générale adjointe et le président siègent déjà au comité à titre de personnes représentantes de la commission scolaire;

Il est proposé par monsieur Paul Loyer que la résolution C015-1808 FORMATION DES COMITÉS 2018-2019 soit amendée de la façon suivante :

Une (1) personne nommée en plus d'un substitut pour faire partie du COMITÉ DE RELATIONS PROFESSIONNELLES :

Monsieur Steve Kirk

Substitut : Madame Marie-France Gagnon

Adoptée à l'unanimité

C027-1809 DÉSIGNATION DU WEBMESTRE ET DE L'ADMINISTRATEUR EXTERNE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSACTION EN LIEN AVEC L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

CONSIDÉRANT l'Entente de principe intervenue le 28 juin 2018 entre la Représentant et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » (ci-après « Entente »);

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente;

CONSIDÉRANT que l'Entente prévoit la désignation d'un webmestre conformément à l'article 4.5 de l'Entente;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit déterminer si elle s'autoadministre ou si elle désigne un administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'Entente;

CONSIDÉRANT que la désignation du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, devra être entérinée par la Cour supérieure dans les 45 jours de la date du jugement conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le tribunal entérinera, le 12 octobre 2018, le choix du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le webmestre, l'administrateur externe et le vérificateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal;

CONSIDÉRANT le paragraphe 146 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel ordonne au Webmestre, au Vérificateur à être désignés en vertu de l'Entente et à l'Administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente;

CONSIDÉRANT l'article 42.1 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4) permettant la conclusion d'un contrat de services de gré à gré en de telles circonstances;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs à la Commission scolaire des Draveurs et la possibilité pour le conseil des commissaires d'y déroger pour un cas spécifique;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles en l'espèce;

CONSIDÉRANT que le montant exact des services demeure approximatif et pourrait être inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Collectiva services en recours collectifs inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Société GRICS;

Il est proposé par monsieur Paul Loyer de :

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de webmestre;

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'administrateur externe;

DE RETENIR les services de la Société GRICS ;

D'AUTORISER le président et la directrice générale à signer tout document pour donner effets aux présentes.

Abstentions : Pierre Boucher, Steve Kirk, Nathalie Dorais-Pagé, David Pigeon, Annick Tremblay, Romain Vanhooren, Jérôme Maltais, Valérie Dionne.

Adoptée à l'unanimité

C028-1809 MOTION DE FÉLICITATIONS – AUX ENTRAÎNEURS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que la 4e édition de la Semaine nationale des entraîneurs se déroule du 22 au 30 septembre;

CONSIDÉRANT que les entraîneurs servent de mentors, aident les élèves athlètes à acquérir de nouvelles compétences, favorisent le travail d'équipe et contribuent à la réussite des élèves en les encourageant avec un sourire et des conseils inspirants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'adresser des félicitations aux entraîneurs de la Commission scolaire des Draveurs pour leur implication, et leur travail qui incitent nos élèves athlètes à poursuivre leur passion et à se surpasser.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Aucune communication

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucune communication

DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune communication

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Dionne mentionne qu'il y aura une première rencontre du comité de parents le 2 octobre 2018.

REPRÉSENTATION EXTERNE DES MEMBRES DU CONSEIL

POINTS DIVERS

Madame Marcotte Boucher fait part aux membres du conseil qu'il y aura une rencontre du comité de vérification le 15 octobre prochain.

Monsieur Paul Loyer mentionne qu'il y aura une conférence de presse le 17 octobre prochain à partir de 11h00 à la salle Rolland-Bérubé afin de faire l'annonce d'un partenariat de 60 000\$ entre la Caisse Desjardins de Gatineau et la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Draveurs.

Monsieur Paul Morin annonce qu'il y aura ce vendredi 28 septembre un souper spaghetti à l'École secondaire de l'Île au profit de l'AQETA. Il ajoute qu'un colloque aura également lieu le 20 octobre prochain.

Monsieur Kirk fait référence à la faible participation des parents à certaines écoles. Il indique également qu'il a fait promotion de la formation sur le fonctionnement du C.É. qui sera donnée le 3 octobre prochain aux nouveaux membres des C.É.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 22 octobre 2018 à 19 h 30 au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

C029-1809 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que la séance soit levée. Il est 20h50.

Adoptée à l'unanimité

Christian Laforest
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président